

Vers la restauration des pelouses et des landes

Abandonnées pour cause de disparition du pastoralisme dans les régions concernées, les pelouses calcaires et les landes ont souvent disparu. La mesure 323 de conservation et de mise en valeur du patrimoine rural vise à encourager leur restauration écologique.

« Il s'agit d'un habitat naturel issu de l'ancien pastoralisme et qui présente un grand intérêt d'un point de vue biodiversité », explique Simon de Voghel, directeur de Naturawal, une ASBL qui aide les propriétaires à mettre en place les réglementations liées à Natura 2000 (lire l'encadré). « En Ardenne, dans le cas des landes, de nombreux résineux ont été plantés pour l'exploitation. Dans le cas des anciennes pelouses calcaires, l'arrêt du pastoralisme a favorisé le retour des broussailles et de la forêt. La restauration de ces pelouses permet le retour d'espèces animales et végétales que l'on trouve habituellement plus au sud, ce qui est une richesse pour la région. »

Déboisement et aménagement

La mesure s'adresse donc aux propriétaires privés ou publics de parcelles forestières situées en zone Natura 2000. Concrètement, et après émission d'un avis scientifique pour évaluer le potentiel biologique de la parcelle, la mesure vise la restauration d'habitats semi-naturels typiques des pelouses et des landes par le déboisement et le débroussaillage, la pose de clôtures et l'installation d'abris pour un pâturage extensif. Simon de Voghel cite en exemple la zone Natura 2000 près de Gembloux, où se trouvait « une zone avec un embroussaillage fort, mais potentiellement une pelouse calcaire intéressante. Le site a donc été restauré. » (lire page suivante). Le second aspect de la mesure consiste à encourager l'exploitation anticipée de peuplements résineux afin de permettre le développement des habitats humides typiques de ces zones. Les propriétaires sont donc indemnisés pour l'anticipation de la coupe.



L'exploitation et la restauration du régime hydrique par le bouchage de drains sont financées.

Aujourd'hui, le retour de la diversité biologique ne bénéficie pas d'un réel suivi chiffré. « Mais pour des actions similaires, le programme européen LIFE a été très positif. On peut donc s'attendre à des résultats dans la même lignée en ce qui concerne la mesure 323 », pronostique Simon de Voghel.



Le rôle de l'association Naturawal

Naturawal est une ASBL dont le but est faire valoir ce que Natura 2000 peut apporter en Wallonie. La mission principale de l'association est d'aider les propriétaires et les gestionnaires agricoles et forestiers (publics ou privés) à intégrer et à appliquer sur le terrain les nouvelles réglementations liées à Natura 2000 en Wallonie. Naturawal joue un rôle actif dans l'accompagnement des forestiers et des agriculteurs qui souhaitent entreprendre des actions de restauration écologique. L'association aide les propriétaires à définir les objectifs de la restauration et à constituer les dossiers de demande de subvention.

Le ministre wallon en charge de la nature a également chargé Naturawal de la coordination de la médiation agricole, en partenariat avec l'administration. Ce volet concerne les agriculteurs identifiés comme fortement impactés par Natura 2000 et a pour objectif de proposer des aménagements pour les agriculteurs concernés.

Favoriser le retour des plantes et des papillons typiques

Axe 3

Site Natura 2000 : BE35002 « Vallée de l'Orneau ».

Commune : Gembloux, village de Mazy

Direction DNF : Namur (Mazy)

Propriétaire : Eric Jottrand, manager d'un club de golf

« Nous sommes arrivés à Mazy en 1987. La pelouse était à l'époque pâturée par des vaches. Pendant quatre ans, j'ai fauché la partie qui me semblait la plus intéressante pour la diversité de fleurs qui s'y trouvait. Je fauchais au début en juillet puis finalement en hiver car j'avais trop à faire avec le golf. En 1992, la charge de travail était telle que j'ai abandonné la fauche. Bien des années après, en 2006, un doctorant des Facultés universitaires de Gembloux est venu faire une recherche sur une partie de la parcelle.

En 2009, l'asbl Naturawal m'a contacté pour m'informer sur les possibilités de subventions

pour restaurer la pelouse. Ensemble, nous avons planifié les travaux et envoyé la demande de subvention.

Une fois la demande acceptée, la végétation en place, à l'exception de quelques chênes et pommiers sauvages, a été coupée par trois de nos ouvriers pendant 15 jours. Une grue avec grappin nous a aidés à ramener les rémanents vers quelques points de feu bien localisés.

Il est trop tôt pour faire un bilan mais j'ai déjà pu voir sur la parcelle restaurée des plantes (scabieuse, pimprenelle, petite centaurée, origan) et j'ai pu photographier des papillons (macaon, demi-deuil et azurés).

Après les travaux, nous avons reçu en prêt des chèvres de la chèvrerie de Mielmont, située à quelques kilomètres de Mazy. Les golfeurs apprécient l'ouverture du milieu et la présence



des chèvres. Des membres du Plan Communal de Développement de la Nature de Gembloux m'aident aussi à entretenir le milieu. En fait, beaucoup de gens trouvent ça mieux ! »

Rendre sens à un paysage modelé par l'homme

Site Natura 2000 : BE34026 « Massif forestier de Daverdisse ».

Commune : Libin, village de Redu

Direction DNF : Neufchâteau

Propriétaire : Jean-Philippe de Cartier d'Yves, architecte d'intérieur.

« Venant à Daverdisse depuis tout petit, c'est sans doute une attention particulière à la forêt et ma passion pour les moulins qui m'ont poussé à acheter ce terrain en 1992. La parcelle fait partie d'un bloc de six hectares appelé le pré Moré. Ce bloc privé comprend une ancienne scierie hydraulique d'où la présence de canaux d'amenée d'eau. Ce bloc était géré auparavant comme pré de fauche. Mon objectif était de rendre sens à ce paysage profondément modelé par l'homme. En 2010, j'ai pris contact avec Naturawal et



nous avons étudié les modalités pratiques concernant les travaux et envoyé la demande de subvention.

En novembre 2010, un exploitant est venu abattre les épicéas. Les rémanents ont été rassemblés en tas et brûlés en partie. Ensuite, en avril 2011, l'ensemble des souches et le solde des rémanents ont été gyrobroyés et un semis a été effectué en mai 2011. Début

2012, un réensemencement avec des espèces typiques de pré de fauche (la centaurée, la scabieuse des champs et la succise) a accéléré le retour de la végétation typique.

Il faudra certainement trois à quatre ans pour observer de grands changements. Maintenant, nous laissons évoluer la végétation naturelle et un gyrobroyage léger de la végétation sera effectué une fois par an, voire un an sur deux. »